

FISCALITE, SERVICES : AirBnb va verser une taxe de séjour à certaines métropoles de France

[AIRBNB FRANCE](#) / T : 01.45.23.36.76 (siège social à Paris, 75), première plateforme communautaire de logement chez l'habitant, devra verser une taxe de séjour à plusieurs grandes villes en France. [NANTES METROPOLE](#) / T : 02.40.99.48.48 fait partie des agglomérations qui bénéficieront de la taxe de séjour réclamée à Airbnb, pour laquelle des négociations avaient été entamées. "Entre le 1er octobre et le 31 décembre 2015, Airbnb a collecté et reversé 1,2 million d'euros de taxe de séjour à la Ville de Paris, et les cinq mois de collecte à Chamonix-Mont-Blanc en 2015 ont permis de reverser 40 000€ à la commune", explique Airbnb dans un communiqué. 18 nouvelles villes sont concernées par les négociations abouties avec la plateforme de location : Aix-en-Provence, Ajaccio, Annecy, Antibes, Avignon, Biarritz, Bordeaux, Cannes, La Rochelle, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Saint-Malo, Strasbourg et Toulouse bénéficieront d'un reversement de la taxe de séjour de Airbnb à partir du 1er août. www.nantesmetropole.fr